



## Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire  
**CR/393**

Le 18 mars 2016

### Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Introduction d'un nouveau symbole de classe de station "UF", pour une station terrienne en mouvement communiquant avec des stations spatiales géostationnaires du service fixe par satellite dans les bandes de fréquences visées dans le numéro 5.527A**

L'objet de la présente Lettre circulaire est de donner aux administrations des informations et des indications concernant le nouveau symbole de classe de station qui sera utilisé pour une station terrienne en mouvement associée à des stations spatiales géostationnaires du service fixe par satellite (SFS) dans les bandes de fréquences visées dans le numéro **5.527A [5.5X]** et reçue par le Bureau à compter du **28 novembre 2015**.

La Lettre circulaire **CR/358** du 14 février 2014 présentait un nouveau symbole de classe de station pour une station terrienne en mouvement associée à une station spatiale du SFS dans les bandes de fréquences énumérées dans le numéro **5.526** (symbole de classe de station "UC"). Le symbole "UC" ne sera plus utilisé pour les soumissions à compter du 1er janvier 2017 et sera remplacé par le nouveau symbole "UF" qui est défini ci-après.

Pour pouvoir procéder à l'examen des conditions applicables aux stations terriennes, conformément au numéro **5.527A [5.5X]**, et figurant dans la Résolution **156 [COM5/2] (CMR-15)**, le Bureau a défini la nouvelle classe de station suivante pour le **Tableau 3** de la Préface de la BR IFIC (services spatiaux):

**UF** – station terrienne en mouvement communiquant avec une station sur l'orbite des satellites géostationnaires du service fixe par satellite dans les bandes de fréquences visées dans le numéro **5.527A [5.5X]**.

Les Administrations sont invitées à utiliser le nouveau symbole de classe de station pour soumettre au Bureau des fiches de notification relative à une station terrienne en mouvement communiquant avec des stations spatiales OSG du SFS dans les bandes de fréquences 19,7-20,2 GHz et 29,5-30,0 GHz, dans certaines conditions indiquées au point 1-4 du *décide* de la Résolution **156 [COM5/2] (CMR-15)**.

La version actualisée du **Tableau 3** de la Préface pourra être consultée en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/space/preface/index.html> ainsi que dans la BR IFIC (services spatiaux) (2816/29.03.2016 et publications ultérieures).

La version actualisée du progiciel du BR utilisé pour la soumission par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite, la validation et l'interrogation (SpaceCap, SpaceVal et SpaceQry), incluant le nouveau symbole "UF", pourra être téléchargée à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/space-software/en> ainsi que dans la BR IFIC (services spatiaux) (2816/29.03.2016 et publications ultérieures).

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute demande de précisions au sujet des questions traitées dans la présente Lettre circulaire (écrire à l'adresse: [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)).



François Randy  
Directeur

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications